

# PROCHAINE REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

## JEUDI 13 mars 2008,

de 14 H 30 à 18 H

### MAISON DES SYNDICATS, CHALON/SAÔNE

#### ORDRE DU JOUR:

Quelques jours avant le CTPA et le CTPD consacrés aux créations/suppressions de postes dans les lycées et les collèges, ce Conseil Départemental fera un **point de situation sur la préparation de la rentrée 2008 dans les établissements de notre département.**

Il analysera **les questions d'actualités de la Fonction Publique et de l'Éducation Nationale : réforme de l'état, commission Pochard...**

Il débatera des **perspectives d'actions locales ou nationales.**

Il abordera d'éventuelles questions diverses.

Les secrétaires des S1 des collèges pourront profiter de cette réunion pour transmettre à la section départementale l'enquête de préparation de rentrée qu'il leur aura été adressée préalablement.

#### Le Conseil Départemental, c'est quoi ?

Le Conseil départemental est, entre les congrès, **l'instance où les S1 peuvent se faire entendre**, débattre, apporter et recevoir des informations, mandater le secrétariat départemental... **Il est essentiel pour la vie des établissements et pour la démocratie syndicale que chaque S1 y soit représenté !**

#### Puis-je y participer ... et comment ?

Si les collègues désirant participer au Conseil Départemental ont cours ce jour-là, ils doivent solliciter, en principe 3 jours à l'avance, une autorisation d'absence sur le modèle ci-contre (à recopier et à remettre au chef d'établissement).

**Les membres du Bureau Départemental** (élus aux élections internes du SNES) sont membres de droit du Conseil Départemental : ils reçoivent pour y participer une convocation émanant du secrétariat départemental qu'ils doivent joindre à leur demande d'autorisation d'absence.

**Tous les autres syndiqués peuvent également participer au Conseil Départemental<sup>1</sup>** à condition d'être mandatés par leur S1 (section d'établissement) pour l'y représenter: ils joindront alors à leur demande d'autorisation d'absence un courrier rédigé sur le modèle ci-contre et signé par le secrétaire du S1 (qui peut par conséquent se convoquer lui-même).

<sup>1</sup>(Maximum des représentants du S1 ayant droit de vote = 1 représentant de 3 à 9 syndiqués, 2 de 10 à 19, et 3 au-dessus; les membres du bureau sont membres de droit, et ne sont pas décomptés dans la délégation de leur S1).

Nom.....Prénom  
Grade et Fonction  
Etablissement

à recopier et à déposer  
au plus tard le 10.03.2008  
auprès du chef d'établissement

à Madame le Recteur de l'Académie de Dijon,  
s/c de Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des services départementaux de  
l'Éducation Nationale,  
s/c de (fonction du chef d'établissement)  
du (nom de l'établissement).

Désigné(e) par ma section SNES  
d'établissement pour la représenter au Conseil  
Départemental de ce syndicat, j'ai l'honneur de solliciter  
de votre bienveillance, pour l'après-midi du jeudi  
13.03.2008, l'autorisation d'absence qui est de droit au  
titre de l'article 14 du décret 82.447 du 28.05.1982.

A....., le.....  
(Signature)

Nom.....Prénom  
Secrétaire de la section SNES  
Du <nom de l'établissement>

à <Nom du ou de la collègue participant au  
Conseil Départemental>

Cher collègue,

J'ai l'honneur de te mandater pour représenter  
notre section d'établissement au Conseil Départemental  
du SNES convoqué le jeudi 13 mars 2008 de  
14 h 30 à 18 h à Chalon/Saône.

A....., le.....  
(Signature du secrétaire de S1)